



## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 590-2021**

**Programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme  
*AccèsLogis Québec* pour une aide financière ou un crédit de taxes**

Lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 590-2021, programme municipal d'aide financière complémentaire au Programme *AccèsLogis Québec* pour une aide financière ou un crédit de taxes.

Ledit règlement 590-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DEUXIÈME jour du mois de MARS  
deux mille vingt et un.**

---

Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA